



**Légende**

- Limite de zones
- U** Zones Urbaines
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Nj** Zone naturelle de jardin
- NL** Zone naturelle de loisir
- Ne** Zone naturelle où l'exploitation de carrières et balastières est autorisée sous condition de remise en état environnemental du site.
  
- Classement comme espaces boisés, des bols, forêts, parcs à conserver à protéger ou à créer (art. L.130-1)
- Petits patrimoines à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs culturels et historiques (Article L.123-1 alinéa 7)
  
- Les itinéraires de randonnée**  
— Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Aisne (P.D.I.P.R.)  
— Chemins retenus pour l'inscription au P.D.I.P.R.
  
- Les risques recensés et prises en compte des besoins pour les générations à venir (SDAGE...)**  
■ **Aléa des plus hautes eaux connues**  
 Cartographie des plus hautes eaux connues (carto risques – aléa 1993)  
■ **Risque de pollution de la nappe d'eau alluviale** qui se confond avec la craie séro-tonnerienne (principale nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable – Source BRGM)  
■ **Risque ancienne carrière – effondrement ou affaissement de terrain**  
■ **Risque ancienne carrière** – Affleurement de la craie (surspersion de la craie filtrante du sol par extraction). La nappe de la craie se confond avec la nappe alluviale (source BRGM). La nappe de la craie est la plus sensible aux pollutions de surface (transfert rapide des pollutions). **Risque de pollutions alluviales et de la nappe de la craie exploitée pour l'alimentation en eau** (prise en compte du SDAGE)  
■ **Zones à risques** du plan de prévention des risques inondation (PPRI)  
 Présence de la rivière Oise et de ses bras, du canal, et de plans d'eau  
 Présence d'ancien valon d'écoulement non pérenne

**Les emplacements réservés**

Número de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Création d'une voirie – accès à la zone à urbaniser	Commune	482 m <sup>2</sup>
2	Aménagement paysager des abords de la commune et des vues depuis la RD	Commune	6827 m <sup>2</sup>
3	Création d'une voirie – accès à la zone à urbaniser	Commune	429 m <sup>2</sup>
4	Création d'une liaison douce	Commune	225 m <sup>2</sup>
5	Création d'une voirie – accès à la zone à urbaniser	Commune	461 m <sup>2</sup>
6	Création d'une liaison douce	Commune	148 m <sup>2</sup>
7	Élargissement de voie	Commune	154 m <sup>2</sup>
8	Élargissement de voie	Commune	75 m <sup>2</sup>
9	Remise en état naturel, en espace vert, d'une ancienne carrière permettant notamment la préservation de la ressource en eau (eau superficielle et souterraine), de l'écosystème, et des lieux d'histoire et de leur patrimoine (végétation caractéristique : pelouse dense rattachable au Mesobromion maricole, source BRGM)	Commune	112 846 m <sup>2</sup> soit 11 ha 28 a 46 ca
10	Création de places de stationnement pour l'école	Commune	528 m <sup>2</sup>

**COMMUNE DE VENDEUIL**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

1 plan de zonage 1/10 000 ème

Fond : cadastre, centre des impôts, mise à jour : mairie

<b>Commune de Vendeuil</b> 02 800 Vendeuil	Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du :  Le Maire	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du :  Le Maire
<b>HarmoniEPAU</b> Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 VILLERS GUISLAIN Suivie de la procédure :  DDE – BAU de Saint Quentin 02 100 Saint-Quentin	Vu pour être annexé à l'arrêté du : ... Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme  Le Maire	